



Le 30 mai 2024

publication numérique des actes administratifs

DECISIONS DU MAIRE



DECISIONS DU MAIRE, publication du 30 mai 2024**SOMMAIRE**

95	21/05/2024	Logement communal situé 4 immeuble Schweitzer Ndg - Mise à disposition au profit d'une étudiante en médecine - Convention DURANTON Marie
96	27/05/2024	Foyer des sports, écoles Roux et Schweitzer - Fourniture de gaz - Contrat ENGIE

Objet : Mise à disposition de locaux municipaux au profit d'une étudiante stagiaire en médecine - Bail dérogatoire

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°5, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la volonté de la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine d'engager une démarche solidaire auprès des jeunes étudiants en médecine en les soutenant dans leur accès à un logement durant leur période de stage et en les incitant à le réaliser sur le territoire de la commune et plus largement sur l'agglomération Caux Vallée de Seine,

Considérant qu'une étudiante interne rattachée à la faculté de médecine de Rouen, a besoin d'un logement pendant sa période de stage sur le territoire,

Considérant que la Ville de Port-Jérôme-sur-Seine dispose d'un logement meublé d'une surface d'environ 64 m², situé 4 immeuble Schweitzer, rue des Cerisiers, 76330 Port-Jérôme-sur-Seine,

Considérant qu'il est nécessaire qu'un bail dérogatoire soit signé pour la mise à disposition à titre gratuit, à Madame Marie DURANTON de ce logement, à compter du 21 mai 2024, pour une durée de 6 semaines

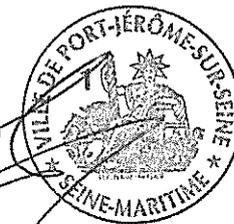
DECIDE

DE SIGNER avec Madame Marie DURANTON, un bail dérogatoire pour la mise à disposition à titre gratuit, d'un logement situé 4 immeuble Schweitzer, rue des Cerisiers, à compter du 21 mai 2024, pour une période de 6 semaines, soit jusqu'au 30 juin 2024,

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,
Le 21 mai 2024

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe au Maire chargée de
la Culture et de la Santé,**

Nadine BELLEGO



**Objet : Contrat de fourniture de gaz pour le Foyer des sports,
l'école Roux et l'école Schweitzer avec ENGIE**

Le Maire de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°111 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 déléguant ses pouvoirs au Maire, et notamment le point n°4, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le contrat de fourniture de gaz pour le Foyer des sports, l'école Professeur Roux et l'école Schweitzer, à Notre-Dame-de-Gravenchon, commune de Port-Jérôme-sur-Seine, nécessite d'être renouvelé,

Vu la proposition la proposition de fourniture de gaz faite par la société ENGIE, pour une durée de 1 an avec effet au 1^{er} juin 2024,

DÉCIDE

DE PASSER avec la société ENGIE un contrat de fourniture de gaz pour les trois points de livraisons notés ci-avant, pour un montant mensuel pour les 3 abonnements de 39,24 € HT,

D'IMPUTER la dépense correspondante sur le compte des budgets 2024 et suivants.

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine,
le 27 mai 2024

**Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint au Maire chargé de
la Commande Publique,**

Dominique DELANOS





Hôtel de Ville - Place d'Isny - BP 29
Notre-Dame-de-Gravenchon - 76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE